



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 147 de l'ordre du jour

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Prévisions révisées concernant le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux : incidences des variations des taux de change et d'inflation

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La pratique établie veut que le projet de budget soit actualisé avant d'être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Une actualisation préliminaire figure dans le projet de budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour 2020 ([A/74/355](#)).

Le présent rapport tient compte des projections d'inflation mises à jour et expose les incidences du mouvement des taux de change constaté en 2019, de la mise à jour des coûts standard et des taux de vacance sur les prévisions figurant dans le projet de budget pour l'exercice 2020. Cette mise à jour tient compte de la résolution [69/274](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que la mise en service d'Umoja-Extension 2 règle les problèmes de visibilité et de circulation de l'information au sein de la Division de la planification des programmes et du budget du Département de la gestion du Secrétariat. Le fait que les données relatives aux taux de change et aux coûts standard sont plus aisément accessibles a facilité l'établissement des prévisions révisées.

Après actualisation des coûts, le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour 2020 s'établirait, en chiffres bruts, à 102 566 500 dollars pour le Mécanisme.

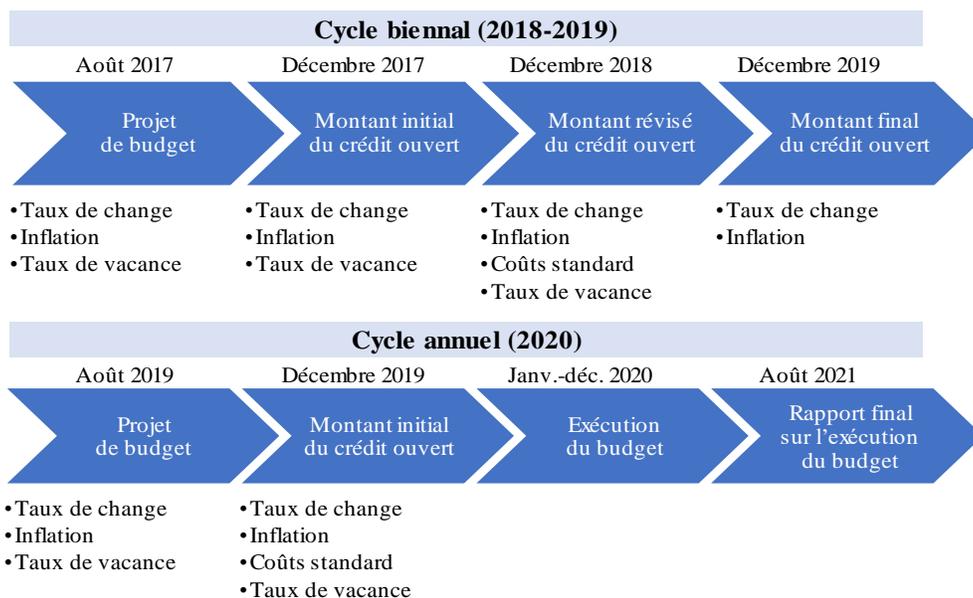


I. Introduction

1. Selon la pratique établie, le projet de budget présenté dans le document [A/74/355](#) est élaboré sur la base des mêmes coûts et des mêmes taux de change que le budget de l'exercice en cours. Les répercussions des modifications apportées à ces paramètres sont isolées et sont présentées dans une colonne distincte intitulée « Actualisation des coûts » dans le projet de budget du Mécanisme pour 2020 ([A/74/355](#), tableau 6). Dans un cycle biennal, le projet de budget aurait été actualisé trois fois de plus ; en revanche, dans un cycle annuel, le projet de budget ne serait actualisé qu'une seule fois de plus, comme le montre le présent rapport.

2. Dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget » ([A/72/492/Add.1](#)), le Secrétaire général a proposé de n'actualiser les coûts qu'une seule fois, juste avant le début de l'exercice budgétaire, ce qui donnerait aux États Membres une idée plus précise de leurs obligations financières. Si les dépenses finales dépassaient le budget annuel en raison d'un dépassement de crédits au titre des postes, le Secrétaire général pourrait, après avoir examiné le montant total des dépenses de programme et les économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices précédents, demander l'ouverture d'un crédit supplémentaire, conformément au tableau d'effectifs approuvé par l'Assemblée générale et compte tenu des dépenses effectivement engagées au titre des postes. Dans sa résolution [72/266 A](#), l'Assemblée générale a pris note du rapport du Secrétaire général ([A/72/492/Add.1](#)) et approuvé le changement proposé tendant à remplacer à titre expérimental les exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020.

Comparaison des ajustements apportés au titre de l'actualisation des coûts dans un cycle biennal et dans un cycle annuel



3. Le présent rapport a pour but d'informer l'Assemblée générale du montant mis à jour des ressources demandées dans le projet de budget avant que celle-ci ne se prononce sur le montant initial des ouvertures de crédits. Cette méthode tient compte de la demande formulée par l'Assemblée générale dans la section IX de sa résolution [69/274](#), dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que la mise

en service d'Umoja-Extension 2 règle les problèmes de visibilité et de circulation de l'information au sein de la Division de la planification des programmes et du budget du Département de la gestion du Secrétariat et de tenir compte des besoins en matière de données lors de la conception du module d'établissement du budget. Dans la même résolution, l'Assemblée a souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait formulées dans son rapport portant sur l'étude sur l'actualisation des coûts et les moyens de maîtriser les incidences des fluctuations des taux de change et de l'inflation (A/69/640). Au paragraphe 28 de ce rapport, le Comité consultatif a indiqué qu'il comptait que dès qu'il serait intégralement mis en service, Umoja pourrait dûment satisfaire au besoin du Secrétariat de disposer rapidement de données d'information détaillées sur les risques de change.

4. Les montants actualisés figurant dans le présent rapport ont été établis dans le module d'élaboration du budget sur la base des dépenses effectivement engagées afin d'améliorer les hypothèses sur lesquelles reposent les paramètres d'actualisation des coûts, en particulier les taux de change et l'inflation, les ajustements apportés aux coûts standard (traitements et dépenses communes de personnel) et les taux de vacance de postes. Les chiffres actualisés s'appuient sur les prévisions initiales figurant dans le projet de budget du Mécanisme (A/74/355).

5. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires n'avaient pas été finalisées au moment de l'établissement du présent rapport. Dans l'intervalle, le projet de budget a été actualisé pour permettre aux États Membres de se faire une idée plus précise du montant global des prévisions de dépenses lorsqu'il s'agira de déterminer le montant des crédits à ouvrir pour 2020. Cela ne préjuge cependant en rien des décisions qui seront prises au sujet des futures recommandations du Comité consultatif.

6. Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de l'actualisation des coûts opérée selon les paramètres exposés dans le présent rapport.

Résultats de l'actualisation du projet de budget pour 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Projet de budget-programme avant actualisation préliminaire des coûts | Actualisation préliminaire des coûts | Actualisation préliminaire des coûts | Projet de budget-programme après consultation des questions administratives et budgétaires | Modifications recommandées par les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires | Projet de budget-programme plus ajustements recommandés par le Comité consultatif ^a | Actualisation des coûts | | | | Total | Prévisions de dépenses |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|--|--|--|-------------------------|-----------|-----------|------------------------------|-------------------|------------------------|
| | | | | | | Taux de change | Inflation | Normes | Vacance de poste | | |
| (1) | (2) | (3) = (1) + (2) | (4) | (5) = (3) + (4) | (6) | (7) | (8) | (9) | (10) = (6) + (7) + (8) + (9) | (11) = (5) + (10) | |
| 103 690,8 | 2 364,1 | 106 054,9 | À déterminer | À déterminer | 106 054,9 | (2 402,2) | (469,0) | (1 947,6) | 1 330,4 | (3 488,4) | 102 566,5 |

^a Ce montant peut changer en fonction des ajustements recommandés par le Comité consultatif.

7. On trouvera ci-après, aux sous-sections A à D de la section II, l'explication des variations des paramètres d'évaluation des coûts retenus aux fins du calcul du montant initial des crédits ouverts. Les tableaux suivants indiquent quels paramètres d'évaluation des coûts ont été utilisés dans le projet de budget ainsi que leurs conséquences pour les lieux d'affectation (voir annexe) :

- Tableau I : Taux de change par rapport au dollar des États-Unis ;
- Tableau II : Taux d'inflation annuel, par lieu d'affectation pour le Mécanisme ;

- c) Tableau III : Coefficients d'ajustement, par lieu d'affectation ;
- d) Tableau IV : Ajustements annuels au coût de la vie, par lieu d'affectation (agents des services généraux et des catégories apparentées) ;
- e) Tableau V : Taux de vacance.

II. Explication des variations des paramètres d'actualisation des coûts

A. Variation des taux de change (diminution de 2 402 200 dollars)

8. La mise en service d'Umoja depuis 2015 a permis d'améliorer la visibilité des besoins en devises. En application de la section IX de la résolution [69/274](#) de l'Assemblée générale, les hypothèses et devises précédemment retenues pour les dépenses dans les lieux d'affectation concernés ont été ajustées compte tenu de l'utilisation effective des devises entre janvier 2016 et septembre 2019. Le pourcentage de répartition des devises a été ajusté en conséquence, sur la base des dépenses effectivement engagées, ce qui a permis de réduire l'exposition aux fluctuations du taux de change des objets de dépense autres que les postes.

9. En application de la section IX de la résolution [69/274](#), on a retenu un taux de change à terme (en vigueur en décembre 2019) pour l'actualisation des prévisions de dépenses à effectuer en euros et le taux de change opérationnel de l'ONU applicable en décembre 2019 pour l'actualisation des prévisions de dépenses à effectuer en shillings tanzaniens.

10. Les fluctuations du taux de change font apparaître une diminution nette des dépenses de 2 402 200 dollars pour le Mécanisme, conséquence de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro (0,890 contre 0,835 dans le projet de budget), en partie compensée par la dépréciation du dollar par rapport au shilling tanzanien (2 342,900 contre 2 344,550 dans le projet de budget).

B. Taux d'inflation (diminution de 469 000 dollars)

11. Les projections actualisées d'inflation font entrer en ligne de compte trois éléments : a) l'indemnité de poste du personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; b) les ajustements au coût de la vie des agents des services généraux et des catégories apparentées ; et c) les indices des prix à la consommation mis à jour pour les objets de dépense autres que les postes.

12. Pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, l'inflation et les taux de change liés à l'indemnité de poste ont changé. Les projections mises à jour pour l'indemnité de poste ont été fournies sur la base des montants de novembre 2019 ajustés en tenant compte de l'incorporation de points, en application des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale au paragraphe 63 de l'annexe IV de son rapport pour 2019 ([A/74/30](#)) et de l'application du taux d'inflation pour 2020, comme indiqué dans le tableau III (voir annexe).

13. La rémunération des agents des services généraux et des catégories apparentées et les objets de dépense autres que les postes ont été actualisés en fonction du différentiel entre les projections initiales d'inflation et les projections révisées, comme le montrent les tableaux II et IV (voir annexe).

14. En ce qui concerne le Mécanisme, l'ajustement à la baisse, d'un montant de 469 000 dollars, imputable à l'inflation reflète l'effet net des réductions prévues au titre des objets de dépense autre que les postes, qui sont en partie compensées par une

augmentation des dépenses prévues au titre des postes en raison des indemnités de poste applicables prévues pour 2020.

C. Modifications apportées aux coûts standard (diminution de 1 947 600 dollars)

15. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux coûts standard correspondent à l'effet net des variations des coûts salariaux standard, des contributions du personnel et des dépenses communes de personnel, qui comprennent les indemnités et prestations et les dépenses liées à la nomination, aux réaffectations et à la cessation de service des fonctionnaires.

16. Les révisions des coûts salariaux standard pour 2020, dont les contributions du personnel, sont fondées sur les dépenses salariales effectivement engagées en octobre 2019, par lieu d'affectation et par catégorie de poste.

17. Les dépenses communes de personnel inscrites au budget sont égales à un certain pourcentage des traitements nets dans chaque lieu d'affectation. Pour améliorer la visibilité des données dans Umoja, les pourcentages correspondant aux dépenses communes de personnel sont désormais séparés pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et la catégorie des services généraux et catégories apparentées dans chaque lieu d'affectation, sur la base des dépenses effectives réalisées entre janvier 2018 et octobre 2019.

18. La diminution de 1 947 600 dollars est le résultat net de : a) une diminution liée aux ajustements apportés aux traitements et aux dépenses communes de personnel afférents à 38 postes des services de sécurité à Arusha sur la base des dépenses effectivement engagées en 2018-2019 ; b) une augmentation des dépenses communes de personnel résultant de l'application de pourcentages plus élevés, principalement liés à l'augmentation des pensions du personnel en raison de l'entrée en vigueur du barème révisé de la rémunération considérée aux fins de la pension du personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur à compter du 1^{er} janvier 2019, en application de la résolution [73/273](#) de l'Assemblée générale.

D. Taux de vacance (augmentation de 1 330 400 dollars)

19. Dans sa résolution [73/277](#), l'Assemblée générale a approuvé les taux de vacance suivants pour les postes temporaires qui seront maintenus ; ils ont été utilisés dans les hypothèses retenues pour l'élaboration du projet de budget du Mécanisme : a) La Haye : 0,9 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2,3 % pour les agents des services généraux et catégories apparentées ; et b) Arusha : 19,3 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 11,7 % pour les agents des services généraux et catégories apparentées. Les taux de vacance effectifs moyens pour les postes maintenus de janvier à octobre 2019 sont les suivants : a) La Haye : 0,6 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 0,6 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées ; et b) Arusha : 11,5 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 4,9 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Il est proposé de réviser les taux de vacance des postes maintenus, sur la base des taux de vacance effectifs moyens pour 2019, comme indiqué dans le tableau V (voir annexe). Les modifications des taux de vacances pour les postes maintenus entraîneraient une augmentation de 1 330 400 dollars en raison des taux de vacances inférieurs dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et dans celle des services généraux et catégories apparentées.

Annexe

Tableaux

Tableau I
Taux de change par rapport au dollar des États-Unis

| Lieu d'affectation | Devise | Taux de change, 2020 | |
|--------------------|-----------------------|----------------------|------------------------------|
| | | Budget proposé | Présent rapport ^a |
| La Haye | Euro | 0,835 | 0,890 |
| Arusha | Shilling tanzanien | 2 344,550 | 2 342,900 |
| New York | Dollar des États-Unis | 1,000 | 1,000 |

^a Sur la base du taux de change à terme pour La Haye et du taux de décembre 2019 pour Arusha.

Tableau II
Taux d'inflation annuel, par lieu d'affectation pour le Mécanisme résiduel

| Lieu d'affectation | Devise | Taux d'inflation applicables aux objets de dépense autres que les postes | | | |
|--------------------|-----------------------|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | Budget proposé | | Présent rapport | |
| | | 2019 ^a | 2020 ^b | 2019 ^c | 2020 ^b |
| La Haye | Euro | 2,3 | 1,9 | 2,7 | 1,5 |
| Arusha | Shilling tanzanien | 4,8 | 4,9 | 3,5 | 3,8 |
| New York | Dollar des États-Unis | 2,4 | 1,6 | 1,8 | 1,6 |

^a Taux révisés pour 2018-2019.

^b Prévission.

^c Estimations définitives pour 2019.

Tableau III
Coefficients d'ajustement, par lieu d'affectation

| Lieu d'affectation | Budget proposé | | Présent rapport | |
|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 2019 ^a | 2020 ^b | 2019 ^c | 2020 ^b |
| La Haye | 39,9 | 41,8 | 34,6 | 40,3 |
| Arusha | 36,2 | 38,0 | 35,9 | 39,5 |
| New York | 67,4 | 71,2 | 67,2 | 68,1 |

^a Taux révisés pour 2018-2019.

^b Prévission.

^c Estimations définitives pour 2019.

Tableau IV
Ajustements annuels au coût de la vie, par lieu d'affectation (agents des services généraux et des catégories apparentées)

(En pourcentage)

| <i>Lieu d'affectation</i> | <i>Budget proposé</i> | | <i>Présent rapport</i> | |
|---------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | <i>2019^a</i> | <i>2020^b</i> | <i>2019^c</i> | <i>2020^b</i> |
| La Haye | 2,3 | 1,9 | 4,4 | 1,5 |
| Arusha | 4,8 | 4,9 | 1,7 | 3,8 |
| New York | – | 1,6 | 1,7 | 1,6 |

^a Taux révisés pour 2018-2019.

^b Prévvision.

^c Estimations définitives pour 2019.

Tableau V
Taux de vacance

| <i>Lieu d'affectation</i> | <i>Projet de budget 2020</i> | | <i>Présent rapport^a</i> | |
|---------------------------|--|---|--|---|
| | <i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i> | <i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i> | <i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i> | <i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i> |
| La Haye | 0,9 | 2,3 | 0,6 | 0,6 |
| Arusha | 19,3 | 11,7 | 11,5 | 4,9 |
| New York | – | – | – | – |

^a Sur la base des taux de vacance moyens entre janvier et octobre 2019.